

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 2
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2022\_03\_01 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention de transfert des réseaux avec Linkcity relative au projet de lotissement de Bellevue

La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a mis en vente 15 parcelles situées dans le secteur de Bellevue sur la commune de Châteaubernard.

Linkcity a remis une offre portant sur la réalisation d'un projet de logements semi-collectifs et individuels groupés ainsi que sur la création d'éléments de voiries.

Le présent dossier de permis de construire porte sur les parcelles cadastrées AP 871, 875, 128, 885, 924, 943, 941, 357, 348, 928, 930.

Le projet prévu sur le terrain comprend, en plus du programme de constructions d'environ 4 741 m<sup>2</sup> SDP, l'aménagement d'espaces de circulation ouverts au public, de cheminements piétons et la création d'environ 1 774 m<sup>2</sup> d'espaces et accotements végétalisés.

Par ailleurs, Linkcity a proposé de transférer à la Collectivité les voies, espaces et équipements communs réalisés dans le cadre du permis de construire valant division du projet.

Il est proposé aux membres du conseil d'accepter le transfert des voies et d'une petite partie des espaces verts et d'autoriser M le Maire à signer une convention dans ce sens et tout document s'y afférent.

Les voies, espaces et équipements communs (ouvrages et foncier) seront transférés moyennant un euro symbolique à la Collectivité conformément à l'article R.431-24 et R. 442-8 du code de l'urbanisme puis ils intégreront le domaine public de la Ville.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Accepte à la majorité le transfert des voies et une petite partie des espaces verts
- Autorise à la majorité M. le Maire à signer une convention dans ce sens et tout document s'y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b> pour : - <i>Achat de mobilier pour EM Petit Prince (10 chaises)</i> Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0
<b>A la majorité</b> pour : - <i>Avenants 1 et 2- marché de travaux extension parking Castel</i> Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 3
<b>A la majorité</b> pour : - <i>Marché de travaux d'aménagement Rue de la Commanderie (lots 1 et 2)</i> - <i>Marché de travaux d'aménagement Rue de la Commanderie (lots 1 et 2)</i> - <i>Etude géotechnique AT 266 - Marché de travaux d'aménagement Rue Caroline Aigle (lots 1 et 2)</i> Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2022\_03\_02 – Ouverture de crédits d'investissement**

Le budget de la ville de Châteaubernard n'ayant pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour les crédits suivants :

<u>Section d'investissement dépenses</u>			
<b>Objet</b>	<b>Besoin</b>	<b>Imputation comptable</b>	<b>Ouverture crédit</b>
Achat de mobilier pour EM Petit Prince (10 chaises)	500,00 €	0200/2184/211	500 €
Avenants 1 et 2 marché de travaux extension parking Castel	5 890,00 €	0700/2313/30	5 900 €
Marché de travaux d'aménagement Rue de la Commanderie (lots 1 et 2)	333 097,16 €	0300/2315/822	333 100 €
Etude géotechnique AT 266	1 020,00 €	0310/2111/824	1 020 €
Marché de travaux d'aménagement Rue Caroline Aigle (lots 1 et 2)	332 786,18 €	0300/2315/822	332 800 €
<b>TOTAL</b>			<b>673 320 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité l'ouverture des crédits pour l'achat de mobilier pour EM Petit Prince.

Autorise à la majorité l'ouverture des crédits pour :

- Avenants 1 et 2 marché de travaux extension parking Castel
- Marché de travaux d'aménagement Rue de la Commanderie (lots 1 et 2)
- Etude géotechnique AT 266

- Marché de travaux d'aménagement Rue Caroline Aigle (lots 1 et 2)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2022\_03\_03 – Vente à l'euro symbolique de terrains communaux au profit de Grand Cognac dans le cadre de la requalification de la zone d'activité du Fief du Roy**

Dans le cadre du projet de requalification sur la Zone d'activité du Fief du Roy à Châteaubernard, dont la ville est représentée au comité de pilotage, Grand Cognac souhaite acquérir six parcelles appartenant à la mairie de Châteaubernard afin d'y envisager les travaux d'aménagement de la tranche 1 et notamment la réalisation du rond-point Rue Louis Bréguet.

Ainsi, pour effectuer les aménagements nécessaires, Grand Cognac doit acquérir les parcelles cadastrées suivantes dont la ville est propriétaire :

AP 644	13 m <sup>2</sup>	RUE LOUIS BREGUET CHATEAUBERNARD	16100
AP 646	23 m <sup>2</sup>	LE FIEF DU ROI CHATEAUBERNARD	16100
AP 648	81 m <sup>2</sup>	RUE LOUIS BREGUET CHATEAUBERNARD	16100
AP 650	156 m <sup>2</sup>	RUE LOUIS BREGUET CHATEAUBERNARD	16100

AP 651	2 m <sup>2</sup>	RUE LOUIS BREGUET CHATEAUBERNARD	16100
AW 177	1 m <sup>2</sup>	LE FIEF DU ROI CHATEAUBERNARD	16100

A ce titre, Grand Cognac propose d'acquérir à l'euro symbolique les six parcelles mentionnées appartenant à la ville de Châteaubernard, correspondant à une surface totale de 276 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition foncière devra être validée ultérieurement par délibération du conseil communautaire, une fois la validation du conseil municipal de Châteaubernard.

Il est demandé aux membres du conseil municipal

- D'accepter la vente à Grand Cognac des parcelles susvisées à l'euro symbolique. Il est précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de Grand Cognac.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité la vente à Grand Cognac des parcelles susvisées à l'euro symbolique. Il est précisé que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de Grand Cognac.
- Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2022\_03\_04 – Ouverture de deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de créer deux emplois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste – agent d’entretien des espaces verts des services techniques
- Durée des contrats : 6 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

et de l’autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise à l'unanimité la création de deux emplois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022 dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions énoncées ci-dessus
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2022\_03\_05 – Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins saisonniers année 2022 aux services techniques**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois permanents des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics administratifs territoriaux sont, conformément aux termes de l'article 3 de la Loi du 13 juillet 1983 (titre I du statut général des fonctionnaires), occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

En vertu de ce principe, le recours à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents reste l'exception et n'est envisageable que lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse.

A contrario, dès lors qu'il s'agit de faire face à des besoins non permanents, ne justifiant donc pas la création d'un emploi budgétaire, le recours à des agents contractuels est règlementairement prévu, notamment celui destiné à faire face à un accroissement saisonnier d'activité (Article 3\_2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984).

Dans ces conditions, compte tenu des besoins saisonniers aux services techniques pour répondre aux besoins sur une période de mars-octobre.

La durée maximale de l'engagement est fixée à 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation pour l'année 2022 de recruter au maximum 3 agents contractuels de catégorie C pour faire face à un besoin saisonnier à temps complet pour exercer les fonctions d'adjoint technique.

Ces agents devront, dans la mesure du possible, être titulaires d'une formation et/ou d'une expérience en entretien d'espaces verts et/ou d'une formation technique - expérience

Leur rémunération s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1, afférente aux adjoints techniques.

Il est demandé au conseil municipal

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2022, au maximum 3 agents contractuels de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions susvisées.

**De DECIDER** d'inscrire à cette fin, au budget 2022, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à recruter, au cours de l'année 2022, au maximum 3 agents contractuels de catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions susvisées.

- DECIDE à l'unanimité d'inscrire à cette fin, au budget 2022, une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	

Vote
<b>Aucun</b>
Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2022\_03\_06 – Information sur l'attribution du marché public lié à l'aménagement de la voie nouvelle Caroline AIGLE et de ses équipements

#### Procédure

Ce marché est passé sur la base d'un MAPA

Il concerne les travaux de réalisation d'une voie nouvelle (rue Caroline AIGLE) et de ses équipements entre l'avenue Charles de Gaulle et la rue de la Doue.

#### Deux lots

**Lot 1 - VRD voirie, réseaux divers**

**Lot 2 - Aménagements paysagers**

#### LOT 1 – VRD

Jugement des offres

• Critère de jugement des offres	•
• Prix	• 40 points
• Valeur Technique	• 60 points

#### Candidatures reçues

- EIFFAGE
- SARL NARP
- COLAS base
- COLAS Variante
- SCOTPA

La commission retient la candidature de COLAS variante pour un montant total de 246 399,12 € HTVA

## **LOT 2 – Aménagements paysagers**

Jugement des offres

• Critère de jugement des offres	•
• Prix	• 40 points
• Valeur Technique	• 60 points

### **Candidatures reçues**

- Mon jardin en Charente
- Allure d'Extérieur
- Work Force Services

La commission retient la candidature de Mon jardin en Charente pour un montant total de 30 922,70 € HTVA

Le Conseil Municipal a été informé sur l'attribution du marché public lié à l'aménagement de la voie nouvelle Caroline AIGLE et de ses équipements.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2022\_03\_07 – Avis sur la dénomination d'une voie privée - route de Dizedon**

Le conseil municipal est sollicité sur la dénomination d'une voie privée dans le cadre de la création d'un lotissement de trois maisons route de Dizedon.

Il est proposé la dénomination suivante :

- Allée de la bonne chauffe

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable sur la dénomination "Allée de la bonne chauffe" pour une voie privée dans le cadre de la création d'un lotissement de trois maisons route de Dizedon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2022\_03\_08 – Adhésion à la "Maison de l'Agriculture Biologique"

Depuis 30 ans, la Maison de l'agriculture biologique de la Charente oeuvre au développement durable de l'agriculture biologique sur le territoire et apporte un soutien technique, administratif et politique aux producteurs bio ou en projet de conversion, mais également aux acteurs du territoire qui s'engagent dans la culture biologique.

La MAB 16 accompagne ainsi les collectivités dans leurs projets de développement de l'agriculture biologique en Charente, en partageant ses connaissances et son expertise sur l'agriculture biologique et les filières, en proposant des outils et des retours d'expérience et en faisant bénéficier de son réseau.

### POURQUOI ADHERER A LA MAB16 EN TANT QUE COLLECTIVITÉ ?

Aide administrative démarches administratives, règlementaires et financières liées aux projets de développement de la bio

Appui technique organisation de réunions d'échanges, diffusion de documents techniques (lettre d'information sur les projets de territoire), appui technique individuel sur des projets

Conseil en stratégie participation à l'élaboration ou au pilotage des projets alimentaires territoriaux, construction d'actions adaptées aux enjeux de votre territoire

Mise en réseau avec le tissu de production, transformation, distribution bio de Charente

Aide à la communication participation à des événements grand public, guide des bonnes adresses du réseau bio, panneaux de signalétique « Ferme Bio », interventions

La Maison de l'agriculture biologique 16 participe activement aux travaux de la comité nature.

Il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M le maire à signer l'adhésion de la ville de Châteaubernard à l'association « Maison de l'Agriculture Biologique 16 » sur la base d'une adhésion « personne morale » pour une somme annuelle de 0,10 € par habitant

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'adhésion de la ville de Châteaubernard à l'association « Maison de l'Agriculture Biologique 16 » dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HერიARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2022\_03\_09 – Adhésion à l'association "Vélo de vie"

L'association locale Vélo d'vie se mobilise pour le vélo et compte déjà 80 adhérents. Balades mensuelles, ateliers de réparation de vélo, travail avec les collectivités, bourses aux vélos..., Leurs actions sont nombreuses et permettent à chacun et chacune de participer selon ses centres d'intérêts.

Grâce à vous et aux 275 000 autres contributions, les associations qui se mobilisent pour le vélo, disposent de données précieuses dans plus de 8000 communes de France sur le ressenti des cyclistes à vélo.

Les résultats ont été publiés le 10 février pour les villes de Cognac et Châteaubernard. Le climat cyclable est défavorable sur les deux villes avec une note globale en dessous de la moyenne des communes de même catégorie.

Pour vélo de vie, le baromètre n'est qu'une étape qui nourrit leur plaidoyer et les informe sur les besoins des cyclistes sur Grand Cognac et permet de proposer des améliorations concrètes qu'il s'agisse d'infrastructures cyclables, de stationnements ou encore de services vélo.

Vélo de vie participe activement aux travaux du comité nature

Il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M le maire à signer l'adhésion de la ville de Châteaubernard à l'association Vélo d'vie sur la base d'une adhésion « personne morale » pour une somme annuelle de 50 € (montant 2022).

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'adhésion de la ville de Châteaubernard à l'association Vélo d'vie dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### **2022\_03\_10 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec Finances et Territoires pour l'assistance sur la veille et la recherche de financements non bancaires et pour création d'un fonds de dotation**

Dans le cadre de son projet de restructuration total de son service de restauration scolaire une étude de faisabilité a été menée par l'Agence Technique Départementale 16. Cette dernière évalue financièrement le projet à hauteur d'environ 2 500 000 €.

Avant toute décision, il est indispensable de rechercher et mobiliser toutes les subventions susceptibles d'accompagner ce projet.

Aussi la ville de Châteaubernard propose de s'attacher les services de Finances et Territoires.

Finances & Territoires assiste les collectivités territoriales, les EPL et les associations tout au long de leur croissance :

- veille et identification en temps réel des aides mobilisables au fil de l'eau et appels à projets, analyse et valorisation des projets par nos consultants, rédaction et optimisation des dossiers de demandes de financements.
- Création d'un fonds de dotation (en projet)

Veille et identification des aides mobilisables

### **1 - Veille, Recherche & Conseil**

Il s'agira d'identifier, grâce à leurs outils informatiques et le travail de leurs analystes, l'ensemble des dispositifs publics qu'il est possible de solliciter pour notre projet (au niveau départemental, régional, national et européen). De contacter ensuite les organismes concernés pour s'assurer de l'éligibilité de notre projet, puis de nous remettre un rapport présentant le ou les dispositif(s) concerné(s), ainsi que les montant mobilisables.

Ils s'engagent contractuellement à rembourser nos honoraires (page 4 de la convention) dans le cas où nous ne parviendrions pas à identifier des organismes complémentaires à ceux que nous aurions déjà identifiés.

## **2 - Montage des dossiers**

A l'issue de l'étude, leur équipe de consultants en charge de notre dossier nous communiquera les éléments qui permettront de solliciter la demande auprès de chaque organisme financeur identifié. C'est à ce moment-là que nous leur confions le montage, l'instruction et le suivi des dossiers de demande pour chaque dispositif identifié. Cette prestation engendrera une rémunération au succès : 10% du montant des subventions obtenues dans le cadre des aides nationales et 15% dans le cadre des aides européennes.

Temporalité : 12 mois

Montant : 20 000 € HT

Projet de création d'un fonds de dotation

Le fonds de dotation a pour objet de :

- réaliser une œuvre ou une mission d'intérêt général
- ou d'aider un autre organisme à but non lucratif à accomplir une œuvre ou une mission d'intérêt général en lui accordant des financements.

Toute œuvre utile à la collectivité, à une période donnée, est d'intérêt général.

Il peut s'agir d'une œuvre à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel.

L'organisme d'intérêt général peut aussi avoir pour objet la mise en valeur du patrimoine artistique, la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Mise en place du fonds de dotation - prestation de 8 000 €

La gestion du fonds de dotation peut ensuite être gérée par la collectivité soit être géré par Fiances et Territoires dans le cadre d'une prestation qui engendrera une rémunération au succès de l'ordre de 10%

Il y aurait lieu que les membres du conseil municipal autorisent M. le maire à signer les conventions et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise à la majorité M. le Maire à signer les conventions et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 11/03/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
11/03/2022

L'an 2022, le 10 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/03/2022.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. OURTAAU Philippe, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. FAZILLEAU Jérôme, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GOMBAUD Christel à Mme PETIT Dominique, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PERDRIAUD Amandine à Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick à M. OURTAAU Philippe, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

### 2022\_03\_11 – Rapport d'Orientation Budgétaire

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son Rapport d'Orientation Budgétaire, et ce afin de présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif.

La tenue d'un tel débat est prescrite par la loi (article L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) modifiée par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107.

C'est l'occasion pour les membres du Conseil Municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la Ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante comme en disposent les articles L. 2312-1 et L. 3312-1 du CGCT. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le Rapport d'Orientation Budgétaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 11/03/2022  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND